

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE- PARIS

Tout usage public de reproductions de documents conservés à la Bibliothèque nationale de France est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable et à l'acquittement d'une redevance.

Ainsi chaque usage public des documents reproduits sur ce CD-rom doit faire l'objet d'une déclaration à l'aide du formulaire disponible auprès du Service reproduction.

TABLEAU
DE
L'ÉTAT PHYSIQUE
ET MORAL
DES OUVRIERS.

3100

—
TOME II.

20 LPE

On trouve à la même librairie :

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE, PAR M. LE BARON DE
GÉRANDO, pair de France, membre de l'Institut, du Conseil général des
hospices de Paris, etc., 4 volumes in-8°. — Prix : 30 francs.

DIVISION DE L'OUVRAGE :

INTRODUCTION, comprenant un savant résumé historique et bibliographique.

I^{re} PARTIE. — DE L'INDIGENCE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ECONOMIE SOCIALE. —

Livre I. De l'indigence. — *Livre II.* Des causes de l'indigence. — *Livre III.* Des devoirs imposés à la bienfaisance publique.

II^e PARTIE. — DES INSTITUTIONS DESTINÉES A PRÉVENIR L'INDIGENCE. — *Livre I.*

Des institutions relatives à l'éducation des pauvres. — *Livre II.* Des institutions de prévoyance. — *Livre III.* Des moyens généraux propres à améliorer la condition des classes malaisées.

III^e PARTIE. — DES SECOURS PUBLICS. — *Livre I.* Des moyens de procurer aux indigents une occupation utile. — *Livre II.* Des secours à domicile. — *Livre III.* De l'hospitalité publique.

IV^e PARTIE. — DES RÈGLES GÉNÉRALES DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE CONSIDÉRÉES DANS LEUR ENSEMBLE. *Livre I.* Des lois sur les pauvres. — Des origines de cette législation. — De cette législation dans l'Europe moderne. — Des conditions d'une bonne législation sur les pauvres. — *Livre II.* De l'administration des secours publics. — Conditions d'un bon système de secours. — De l'organisation des secours publics. — Conclusion.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD

RUE GARANCIÈRE, N. 5.

TABLEAU
DE
L'ÉTAT PHYSIQUE ET MORAL

DES OUVRIERS

EMPLOYÉS

35,179.

DANS LES MANUFACTURES DE COTON, DE LAINE ET DE SOIE.

OUVRAGE

ENTREPRIS PAR ORDRE ET SOUS LES AUSPICES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

PAR M. VILBERNÉ,

MEMBRE DE CETTE ACADEMIE.

— 000 —
TOME SECOND.
— 000 —

J. Joubeau

PARIS.

JULES RENOUARD ET C^e, LIBRAIRES,

RUE DE TOURNON, N. 6.

—
1840.

TABLEAU DE L'ÉTAT PHYSIQUE



ET MORAL

DES OUVRIERS

EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES DE COTON, DE LAINE
ET DE SOIE.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Condition matérielle des ouvriers. — Logemens. — Vêtemens. — Nourriture.
— Salaires. — Dépenses. — Amélioration.

La misère du peuple en France devait être affreuse il y a cent quarante ans. Voici comment en parlait le maréchal de Vauban, en 1698, un an après la paix de Riswick, dans son *Projet d'une dixme royale* :

« La vie errante que je mène depuis quarante

2 **CONDITION MATÉRIELLE DES OUVRIERS.**

« ans et plus, m'ayant donné occasion de voir et vi-
« siter plusieurs fois et de plusieurs façons, la plus
« grande partie des provinces de ce royaume, ... j'ai
« souvent eu occasion de donner carrière à mes
« réflexions, et de remarquer le bon et le mauvais
« du pays, d'en examiner l'état et la situation,
« et celui des peuples, dont la pauvreté ayant sou-
« vent excité ma compassion, m'a donné lieu d'en
« rechercher la cause..... Il est certain que ce
« mal est poussé à l'excès, et que s'y l'on n'y re-
« médie, le menu peuple tombera dans une extré-
« mité dont il ne se relevera jamais; les grands
« chemins de la campagne et les rues des villes et
« des bourgs étant pleins de mendiants que la faim
« et la nudité chassent de chez eux.

« Par toutes les recherches que j'ai pu faire de-
« puis plusieurs années que je m'y applique, j'ai
« fort bien remarqué que, dans ces derniers temps,
« *près de la dixième partie du peuple est réduite à*
« *la mendicité, et mendie effectivement; que des*
« *neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas*
« *en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-*
« *mêmes sont réduits, à très peu de chose près,*
« *à cette malheureuse condition; que des quatre*
« autres parties qui restent, trois sont fort mal
« aisées, et embarrassées de dettes et de procès, et
« que dans la dixième, où je mets tous les gens d'é-

« pée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la
 « noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens
 « en charge militaire et civile, les bons marchands,
 « les bourgeois rentés et les plus accommodés, on
 « ne peut pas compter sur cent mille familles; et je
 « ne croirais pas mentir, quand je dirais qu'il n'y
 « en a pas dix mille petites ou grandes qu'on puisse
 « dire fort à leur aise. . . . (1)

« La cherté du sel le rend si rare, qu'elle cause
 « une espèce de famine dans le royaume; le menu
 « peuple ne peut faire aucune salaison de viande
 « pour son usage, faute de sel. Il n'y a point de mé-
 « nage qui ne puisse nourrir un cochon, ce qu'il ne
 « fait pas parce qu'il n'a pas de quoi avoir pour le
 « saler. Ils ne salent même leur pot qu'à demi,
 « et souvent point du tout. » (2)

Enfin, dans l'élection de Vezelay, signalée il est
 vrai comme une des plus pauvres du royaume, les
 trois quarts des habitans étaient réduits *au pain
 d'orge et d'avoine, et à n'avoir pas pour un écu d'ha-
 bits sur le corps.* « Au reste, ajoute l'illustre auteur,
 « tout ce que je dis (de l'élection de Vezelay) n'est
 « point pris sur des observations fabuleuses et faites

(1) Voyez la préface de l'ouvrage, p. 2, 3 et 4, de l'édition in-12 de 1707.

(2) Note marginale des p. 101 et 102.

4 **CONDITION MATÉRIELLE DES OUVRIERS.**

« à vue de pays ; mais sur des visites et des dénombremens exacts et bien recherchés, auxquels j'ai fait travailler. » (1)

Ce tableau est profondément triste. Si, quarante ans plus tard, il avait été donné à Vauban de le refaire, il en aurait adouci les teintes : depuis le règne de Louis XV, et durant le long et pacifique ministère du cardinal de Fleury, le sort des classes laborieuses s'était un peu amélioré. En 1778, Moheau, dans un ouvrage estimé, s'exprimait ainsi : « Quoique le peuple jouisse en général, chez nous, d'un bien-être qui lui était inconnu cinquante ans auparavant, il ne faut pas en conclure que son état soit, *ni aussi heureux qu'il peut l'être, ni même égal à celui de nos voisins* ; mais nous croyons que sa misère est de quelques degrés moindre qu'autrefois. » (2)

Ces paroles qui ne sont pas sans restriction, ne donnent pas encore l'idée d'un peuple parfaitement heureux. On sait qu'Arthur Young, lors de son voyage en France, dix ans après la publication de l'ouvrage

(1) Chap. v de la seconde partie, p. 162 et 163.

Que le *Projet d'une dixme royale* ne soit pas de Vauban, mais de son ami Pesant Bois-Guillebert, comme le prétendait Voltaire, toujours est-il qu'on attribue cet ouvrage à l'illustre ingénieur, ou qu'il a été composé sur ses idées.

(2) Voyez *Recherches et considérations sur la population de la France*, liv. 1, p. 260-66.

de Moheau, trouva la condition de nos paysans et de nos journaliers de l'industrie bien plus mauvaise que celle des mêmes classes en Angleterre. (1)

Toutefois, depuis notre révolution, nous avons vu la misère, malgré ses retours passagers à une grande intensité, diminuer beaucoup. En outre, la richesse et ses avantages sont moins que jamais, parmi nous, le privilège exclusif d'une seule classe : mais tout le monde y prétend aujourd'hui, et pour cette raison les pauvres se regardent comme plus malheureux que jadis, bien qu'en réalité leur condition soit meilleure.

Ainsi, quoiqu'il y ait encore dans les villes, trop de rues étroites, sales, obscures, où un grand nombre de familles habitent, surtout dans les villes manufacturières, une seule pièce encombrée de lits, de coffres, de chaises, de métiers, d'outils, dans laquelle elles couchent, travaillent, font leur cuisine et prennent leurs repas; cependant il est vrai de dire qu'en général les demeures des ouvriers ne sont plus des espèces de huttes sans fenêtre ni meubles, et ne recevant de jour que par la porte. On en rencontre même beaucoup d'une construction saine, commode, et situées dans des rues larges et propres. Non-seu-

(1) Voyez *Voyage en France pendant les années 1787, 1788, 1789 et 1790.*

6 **CONDITION MATÉRIELLE DES OUVRIERS.**

lement les anciens fabricans le disent, mais encore, parmi les ouvriers, les vieillards eux-mêmes n'hésitent pas à reconnaître qu'ils sont aujourd'hui, sinon plus grandement, du moins mieux logés qu'il y a vingt ou trente ans, et qu'ils sont surtout mieux meublés.

Communément, ceux dont la conduite et les mœurs méritent le blâme se retirent dans les mêmes rues ou les mêmes maisons, presque toujours les plus sales, les plus malsaines; d'un autre côté, les ouvriers honnêtes choisissent, au contraire, d'autres lieux où ils paient souvent plus cher leurs logemens, mais où ils n'ont de contact qu'avec des personnes qui leur ressemblent. Cette séparation des bons et des mauvais, dans des quartiers différens, est un fait important; il n'est nulle part, peut-être, aussi marqué qu'à Lille.

Le drap a généralement remplacé la grosse toile pour leurs vêtemens d'hiver. Il n'y a qu'une opinion à cet égard dans les villes de Roubaix, Saint-Quentin, Amiens, Rouen, Elbeuf, Reims, Sedan (1), Lyon, etc., où le luxe des habits et le goût de la toilette sont, du reste, poussés très loin, surtout

(1) Suivant la déposition de M. Cunin-Gridaine, dans l'enquête commerciale de 1834 : « On n'a jamais fait en France, autant qu'aujourd'hui, usage des étoffes de laine » (t. III, p. 143).

chez les filles d'atelier. C'est au point que les dimanches et les jours de fêtes, dans beaucoup de villes de France, celles du midi exceptées, on pourrait confondre, au premier abord, une partie des ouvriers et des ouvrières de nos manufactures avec la classe bourgeoise, tant leur mise est recherchée. On en voit, du reste, bien moins qu'autrefois pieds et jambes nus, et le nombre de ceux qui n'avaient que des sabots et qui portent aujourd'hui des souliers, est heureusement très considérable, même dans les campagnes. Je ne rapporte pas ce dernier fait comme résultant seulement de l'espèce d'enquête à laquelle je me suis livré, mais comme résultant aussi de mes propres observations dans plusieurs localités.

D'après les renseignemens qui m'ont été donnés, le progrès ne serait pas moindre pour la nourriture. Ainsi, dans plusieurs villes (Lyon, Reims, Sedan, etc.), et dans quelques provinces (la Normandie, par exemple), la viande, la soupe grasse, le pain blanc seraient d'un usage beaucoup plus commun qu'autrefois (1). Il se peut d'ailleurs que dans la plus grande partie des campagnes, le pain soit encore ce qu'il était il y a cinquante ans; mais certainement celui

(1) Ce ne serait cependant pas pour la viande, si l'on devait juger de toute la France par la capitale (Voyez les *Recherches de MM. Benoiston de Châteauneuf et Millot, sur les consommations de la ville de Paris.*

des ouvriers des villes est meilleur. Si l'on recommençait aujourd'hui les recherches que M. Tessier fit en 1788 et 1789 sur les qualités du pain et les substances farineuses qui le composent dans les diverses parties de la France (1), on trouverait que le sarrazin et l'avoine ont souvent été remplacés par le seigle, et celui-ci par le froment. Il serait curieux, au surplus, de savoir quelles sont, pour l'époque actuelle et pour les époques antérieures, les quantités comparatives des diverses céréales que l'on sème et que l'on récolte. Plus de froment et moins de menus grains fourniraient une nouvelle preuve que la condition du peuple s'est améliorée sous le rapport des alimens (2).

(1) Voyez son mémoire dans les *Actes de l'ancienne société royale de médecine*, t. x, p. xcj et suiv. de l'Histoire.

(2) La grande importance des recherches de M. Tessier doit faire vivement désirer que l'on en recommence de semblables pour toutes les localités où il les a faites. Ce travail serait d'autant plus utile, qu'on pourrait l'étendre à un nombre plus considérable de localités, le reprendre quarante ou cinquante ans après, et de cette manière s'assurer si l'amélioration dont il s'agit est bien réelle, et si elle est ou non progressive.

L'Académie des sciences attache, avec raison, beaucoup d'intérêt à toutes les observations qui, renouvelées à de certains intervalles, peuvent mettre en évidence un changement quelconque dans la constitution physique du globe, même dans la constitution météorologique de la France, ou prouver au contraire une permanence d'état. Des observations authentiques qui permettraient de constater avec certitude qu'il y a un progrès dans la condition du peuple, ne seraient pas moins importantes.

Ceux-ci, d'un autre côté, sont devenus plus variés par les cultures alternes ou les récoltes sarclées. Mais quand la pomme de terre en fait la base jusqu'au point de tenir complètement lieu de pain, elle nourrit mal tous ceux qui ne peuvent y ajouter en même temps de la viande, et ce cas est ordinairement celui des plus pauvres ouvriers. (1)

On ne paraît pas au reste savoir assez, en France, combien la viande, est nécessaire aux travailleurs. Et cependant, partout, ceux qui exécutent des ouvrages de force, en font un aliment habituel, et y ajoutent une boisson fermentée, telle que du vin, du cidre ou de la bière. Ce fait est trop général pour n'être pas la conséquence d'un besoin. Si les ouvriers de la Grande-Bretagne passent pour travailler plus que les autres, c'est à la viande, dont ils font une plus

(1) D'un autre côté, les ouvriers, réduits à faire habituellement leur principale, pour ne pas dire leur seule nourriture de la pomme de terre, tombent nécessairement à la charge du public quand la récolte de ce tubercule vient à manquer ou à être mauvaise, alors même que les céréales sont abondantes et à bon marché, parce que ces malheureux n'ont pas assez de ressources pour acheter du froment ou même du seigle. Si la charité les abandonnait, ils seraient en proie à une horrible famine, comme celles que l'on observe quelquefois en Irlande. Heureusement la pomme de terre, par son introduction en grand dans l'agriculture, diminue beaucoup les chances de disettes.

Une remarque semblable doit être faite pour les ouvriers des campagnes qui, pendant plusieurs mois de l'année, ne mangent

grande consommation, qu'on l'attribue (1). Tous ceux qui en mangent, et dans le pain desquels il entre aussi du froment, assurent pouvoir travailler davantage.

Il est donc bien à désirer que le froment et la viande fassent plus que jamais partie du régime alimentaire des travailleurs, et que l'amélioration constatée à cet égard dans beaucoup de localités s'étende partout, et principalement aux campagnes.

Les salaires de l'industrie, comme ceux de l'agriculture, sont, ainsi qu'on l'a vu dans tous les chapitres qui composent la première partie de cet

que des châtaignes et du sarrazin. Elle ne pouvait échapper à Turgot, lorsqu'il était intendant d'une province, le Limousin, où un grand nombre d'habitans se trouvaient dans cette position. Aussi, ce sage administrateur l'a-t-il développée dans une lettre empreinte, comme tous ses actes et tous ses écrits, d'une véritable sollicitude pour les intérêts du peuple (*Voy. ses OEuores*, tome vi, p. 276.)

(1) On en cite comme preuve une expérience faite à Charenton, près Paris, par les propriétaires d'une fonderie, qui ne purent obtenir, des ouvriers du pays, la quantité de travail qu'ils obtenaient d'ouvriers anglais, qu'en les obligeant à se nourrir comme ces derniers. Je sais aussi que, vers le même temps, une expérience analogue eut le même résultat dans la maison centrale de détention de Riom : en donnant de la viande ou en augmentant sa ration, on obtint sur-le-champ, et avec économie, de détenus chargés de polir des glaces, beaucoup plus de travail qu'auparavant. C'est peut-être la première fois que ce fait est publié ; mais je le tiens de feu Parent-Duchâtelet, qui lui-même en devait la connaissance détaillée au sous-préfet de Riom.

ouvrage, en proportion de la force, de l'adresse, de l'intelligence des travailleurs : le *maximum* des gains est pour le plus habile et le plus fort, le *minimum* pour le simple manouvrier qui ne fait que ce que la plupart font ou peuvent faire. De là, le taux si bas du gain des femmes (1), la modicité de celui du tisserand qui ne sait fabriquer que des toiles unies; de là encore la grande différence qui se remarque entre les salaires d'un mécanicien et ceux d'un homme de peine, entre les gains d'un maître-fileur et de ses aides, d'un contre-maître et de ceux qui sont placés sous lui.

En résumé, si l'on retranche les tisserands et les simples journaliers, dont la plupart sont si mal rétribués, le salaire moyen des travailleurs qui font le sujet de mes recherches, est d'environ 2 fr. pour l'homme, 1 f. pour la femme, 45 c. pour l'enfant de huit à douze ans, et 75 c. pour celui de treize à seize ans. Communément, les gains des enfans augmentent d'un sou par jour pour chaque année de plus de leur âge.

Il résulte, en outre de tous mes renseignemens :

(1) Le taux du salaire est toujours très bas pour les femmes, et si bas, que c'est celui de leurs maris qui semble le compléter; on en trouve des preuves nombreuses dans le premier volume. On voit, par exemple, dans le chapitre qui concerne la fabrique de Rouen, les salaires des simples ouvriers d'une filature de coton, cellé de M. Crespet, varier comme il suit, à une époque où ils étaient faibles, et où le pain était cher :

1° Que les salaires s'accroissent continuellement jusque vers l'âge de trente ans, d'abord très vite, puis lentement.

2° Qu'après trente-cinq à quarante ans, ils baissent toujours, mais dans une progression plus lente que celle de leur accroissement.

3° Que jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, ils diffèrent peu pour les deux sexes.

4° Qu'à partir d'alors, les salaires de la femme restent toujours de beaucoup inférieurs à ceux de l'homme.

5° Et que, passé l'âge de 20 ans, les femmes n'obtiennent en général que la moitié des gains de l'homme. (1)

L'ouvrier à la tâche ou aux pièces est partout mieux payé que l'ouvrier employé à la journée, parce que celui-ci, dont on achète un certain

De 454 fr. par an à 785	56	pour les hommes faits ;
252	—	264 52 pour les femmes ;
200	—	260 » pour les jeunes gens âgés de 14 à 16 ans.
152	—	182 » pour ceux de 12 à 14 ans.
145	—	156 » pour ceux de 10 à 12 ans.
104	—	» » pour les enfans âgés de 7 à 9 ans.

(1) Ces derniers résultats s'observent dans la Grande-Bretagne aussi bien qu'en France. Ainsi :

! Dans sa *Philosophie des manufactures*, M. Ure donne les termes moyens suivans du gain net par semaine, pour chaque âge et

nombre d'heures, n'a pas le même intérêt à accélérer son travail que l'ouvrier à la tâche dont on achète au contraire l'ouvrage, et non le temps; aussi communément ce dernier se ménage-t-il très peu.

En général, un homme seul gagne assez pour faire des épargnes; mais c'est à peine si la femme est suffisamment rétribuée pour subsister, et si l'enfant au-dessous de douze ans gagne sa nourriture.

Quant aux ouvriers en ménage, dont l'unique ressource est également dans le prix de leur main-d'œuvre, beaucoup d'entre eux sont dans l'impossibilité de faire des économies, même en recevant de bonnes journées. Cette impossibilité résulte sur-

pour chaque sexe, dans quarante-trois filatures de coton de Manchester :

AGE DES OUVRIERS.	SEXE MASCULIN.		SEXE FÉMININ.		LES DEUX SEXES réunis.
	Nombre d'ouvriers.	Terme moyen du GAIN NET par semaine.	Nombre d'ouvrières.	Terme moyen du GAIN NET par semaine.	
9 à 10 ans.	498	2 9 4/7	290	2 11 1/2	788
10 12	819	3 8	538	3 9 1/3	1,357
12 14	1,021	5 7 1/4	761	4 10 1/2	1,782
14 16	853	6 5 1/2	797	6 4 3/4	1,650
16 18	708	8 2	1,068	8 7 1/2	1,776
18 21	758	10 4	1,582	8 11	2,340
21 et au-dessus.	3,632	22 5 3/4	3,910	9 6 1/2	7,542
	8,289		8,946		17,235

(Voir t. II de la traduction française, p. 48.)

Et M. Baines, dans son *History of the cotton manufacture in Great-Britain*, a fourni les deux tableaux suivans :

14 **CONDITION MATÉRIELLE DES OUVRIERS.**

tout de la position de chefs d'une famille trop jeune encore pour les aider, et aux besoins de laquelle ils sont obligés de pourvoir. Il faut admettre, au surplus, que la famille dont le travail est peu rétribué ne subsiste avec ses gains seuls qu'autant que le mari et la femme se portent bien, sont employés pendant toute l'année, n'ont aucun vice, et ne supportent d'autre charge que celle de deux enfans en bas âge. Supposez un troisième enfant, un chômage, une maladie, le manque d'économie, des habitudes ou seulement une oc-

Celui-ci, d'après le docteur James Mitchell, pour 7,614 ouvriers en coton des principales manufactures du Lancashire :

AGE DES OUVRIERS.	SEXE MASCULIN.		SEXE FÉMININ.	
	Nombre D'OUVRIERS.	SALAIRES moyens par semaine.	Nombre D'OUVRIÈRES.	SALAIRES moyens par semaine.
Au-dessous de 11 ans.	246	s. d. 2 3 1/2	155	2 4 3/4
De 11 à 16 ans.	1,169	4 1 3/4	1,123	4 3
16 21	736	10 2 1/2	1,240	7 3 1/2
21 26	612	17 2 1/2	780	8 5
26 31	355	20 4 1/2	295	8 7 3/4
31 36	215	22 8 1/2	100	8 9 1/2
36 41	168	21 7 1/4	81	9 8 1/4
41 46	98	20 3 1/2	38	9 3 1/2
46 51	88	16 7 1/4	23	8 10
51 56	41	16 4	4	8 4 1/2
56 61	28	13 6 1/2	3	6 4
61 66	8	13 7	1	6 »
66 71	4	10 10	1	6 »
71 73	1	18 »	»	» »
76 81	1	8 8	»	» »
	3,770		3,844	

casion fortuite d'intempérance, et cette famille se trouve dans la plus grande gêne, dans une misère affreuse : il faut venir à son secours. Il convient cependant d'ajouter que si, dans une foule de professions, un homme trouve seul à louer ses bras, il n'en est pas heureusement de même dans les manufactures. Ordinairement le mari, sa femme, leurs enfans, et jusqu'à leurs vieux parens, y sont employés; et bien que ces derniers ne touchent que des salaires modiques, comme ils en reçoivent tous, il échappent souvent ainsi à l'indigence.

Et cet autre, pour les ouvriers de vingt-neuf filatures de coton de Glasgow :

AGE DES OUVRIERS.	SEXE MASCULIN.		SEXE FÉMININ.	
	Nombre d'OUVRIERS.	SALAIRES moyens par semaine.	Nombre d'OUVRIÈRES.	SALAIRES moyens par semaine.
Au-dessous de 11 ans.	283	1 11 3/4	256	1 10 1/4
De 11 à 16 ans.	1,519	4 7	2,162	3 8 3/4
16 21	881	9 7	2,452	6 2
21 26	541	18 6	1,252	7 2 1/4
26 31	358	19 11 1/4	674	7 1
31 36	331	20 9	255	7 4 1/2
36 41	279	19 8 1/2	218	6 7 3/4
41 46	159	19 6	92	6 6
46 51	117	19 2	41	6 10
51 56	69	17 9 3/4	18	6 1 1/2
56 61	45	16 1 1/4	16	6 »
61 66	17	17 7	7	5 5
66 71	15	15 9 1/2	2	4 »
71 76	11	10 11	»	» »
76 81	5	9 6	»	» »
81 86	»	» »	»	» »
86 91	1	8 »	»	» »
	4,631		7,445	

D'un autre côté, quelque faibles que soient ces salaires, s'ils ne varient pas et s'ils sont obtenus sans interruption pendant toute l'année, ils suffisent *généralement* à l'ouvrier, même marié, pourvu qu'il soit laborieux et qu'il ait une bonne conduite, surtout lorsqu'il peut joindre à ses gains ceux de sa femme et de ses enfans. L'important pour lui est plus encore d'avoir des salaires stables que des salaires élevés, et d'acheter les choses dont il a besoin à des prix toujours les mêmes plutôt qu'à un bon marché qui ne se soutient pas. (1)

(Voir les p. 437 et 441. Voir encore, pour le premier tableau de M. Baines, la première partie du *Supplementary report of the factory commissioners*, p. 33).

Nota. Ces deux derniers tableaux paraissent se rapporter à l'année 1832. Quant à celui que j'ai copié d'après M. Ure, j'ignore quelle année en a fourni les résultats.

(1) Turgot a rendu sensible cette vérité par un exemple qui fait beaucoup réfléchir. Ayant observé que le prix d'un setier de seigle, mesure de Paris, était d'environ 10 livres à Limoges avant 1764, et le prix des journées communes de 10 sous, il a supposé une autre province où les salaires du journalier étaient habituellement de 20 sous, le prix d'un setier de grain de 20 livres, comme dans les ports de mer, et que la totalité des frais pour amener les grains des ports dans les deux provinces était également de 10 livres par setier. En temps de disette, quand on est obligé de faire venir le grain des ports, ajoute-t-il, « le consommateur limousin et le consommateur de l'autre province paieront également le grain 30 francs; mais pour le Limousin, accoutumé à le payer dix, le prix est triple; pour l'habitant de l'autre province, le prix n'est monté que dans la proportion

La proportion des ouvriers qui ne gagnent pas assez pour se procurer le strict nécessaire, ou ce que l'on regarde comme tel, varie suivant les industries, leur état de prospérité ou de détresse, et suivant les pays ou les localités. Un filateur de Rouen, à qui je dois des renseignemens précieux à cet égard, a trouvé en 1831, époque d'une crise marquée par l'abaissement des salaires, que les six dixièmes de ses ouvriers, ou soixante-et-un sur cent, *supposés continuellement employés alors dans sa filature de coton*, ne gagnaient pas, chacun en particulier, le strict nécessaire dont il s'agit. Mais si les ouvriers de cette filature (parmi lesquels, sur cent, il n'y avait que vingt-deux hommes âgés de plus de seize ans), ne

« de deux à trois..... Supposons pour l'un comme pour l'autre
 « 200 journées de travail utile. A 10 sols, c'est pour le journa-
 « lier Limousin 100 francs par an; et à 20 sols, pour celui que
 « nous lui comparons, c'est 200 francs. Tous deux mangent éga-
 « lement trois setiers par an, ils les paient également 30 livres le
 « setier, en tout 90 livres. Il ne reste au manouvrier limousin
 « que 10 livres, il reste 110 livres à l'ouvrier qui habite l'autre
 « province. Avec cette somme et ce que peuvent gagner sa femme
 « et ses enfans, il est à portée de nourrir et d'entretenir sa fa-
 « mille, tandis que la femme et les enfans du Limousin vivront
 « d'aumônes ou mourront de faim. Ce n'est pas exagérer que de
 « regarder l'avantage d'être à l'abri de ce danger comme inap-
 « préciable pour le consommateur salarié; or, cet avantage, il le
 « doit à l'augmentation du prix habituel des grains, » qui en-
 traîne avec elle une augmentation habituelle des salaires (Voyez
OEuvres de M. Turgot, tome vi, p. 271 et 272).

pouvaient pas tous *isolément* pourvoir à leurs besoins, tous l'auraient pu en partageant entre eux leurs salaires dans la proportion des besoins de chacun, ou en s'associant pour vivre en commun ; car la somme de leur recette collective excédait d'environ un vingtième celle de toutes leurs dépenses estimées rigoureusement indispensables (1). Ici, l'association des ouvriers pour vivre en commun aurait donc un avantage. On admet au reste dans cette supputation, ce qui est contraire à la réalité, qu'ils n'ont eu à subir aucun chômage.

La révolution de 1830 a été immédiatement suivie d'une crise commerciale et industrielle. Or, toute crise semblable amène la baisse des salaires : c'est un fait bien connu. Mais ce qui ne l'est pas, c'est que le salaire des ouvriers les moins rétribués baisse ordinairement à peine, si l'on n'a égard qu'au chiffre nominal accordé par journée de travail, tandis qu'en réalité il baisse tout autant, proportion gardée, que celui des autres, et même plus si l'on considère les besoins. En effet, c'est ordinairement par les plus pauvres que les réformes commencent : on ne les emploie plus que trois ou quatre jours par semaine, au lieu de six, ou bien six ou huit heures par jour, au lieu de treize, heureux encore

(1) Voyez le t. 1^{er}, p. 149 à 154.

quand ils trouvent un peu d'ouvrage. Comme dans les momens de prospérité industrielle, ces malheureux ne gagnent rien au-delà de ce qu'il leur faut rigoureusement pour vivre, la plus petite diminution de salaire les réduit à une extrême indigence.

Dix centimes par jour au-dessus ou bien au-dessous du taux nécessaire à l'entretien d'un travailleur économe et sans famille, suffisent pour le placer dans une sorte d'aisance ou pour le jeter dans une grande gêne. D'où il suit, ses gains restant toujours les mêmes, qu'une augmentation ou bien une diminution de dix centimes dans le prix du pain qu'il consomme chaque jour, apporte une très grande différence dans sa condition. Supposons une année pendant tout le cours de laquelle le pain soit plus cher, terme moyen, de cinq centimes par jour pour tout le monde (et l'augmentation peut être plus forte); les gains et les revenus restant encore les mêmes, cette augmentation équivaldra pour chacun à une dépense additionnelle de 18 fr. 25 c., répétée pour l'ouvrier autant de fois que son travail entretient de personnes. Cette somme, multipliée par les 34 millions de Français, donne 620,500,000 fr. Si l'augmentation dans le prix du pain n'était pour chacun que de deux centimes par jour, ce serait encore au bout de l'année 248,200,000 fr. pour toute la France.

De pareils résultats sont d'autant plus dignes de fixer l'attention, que la plus grande partie de ces énormes sommes se trouverait prélevée, en définitive, sur le salaire de toutes les classes ouvrières. (1)

(1) « Le haut prix du pain importe beaucoup moins au journalier de la campagne qu'au journalier des villes. Pourvu que ce prix ne soit pas exorbitant, le premier trouve autant de bénéfice dans ses travaux mieux payés, qu'il pourrait en obtenir d'une légère diminution dans le prix des céréales, etc. » (M. le baron de MOROGUES, *De la misère des ouvriers, et de la marche à suivre pour y remédier*, p. 66).

Non-seulement il en est ainsi, mais encore, selon une foule de personnes, le très bas prix des grains est extrêmement nuisible aux ouvriers de l'agriculture, parce que les fermiers ou propriétaires du sol, dont le revenu est diminué par la mévente de tous leurs produits, ne peuvent plus payer le même nombre de bras pour les aider dans leurs travaux. Cette opinion, qui résulte peut-être d'idées purement théoriques, aurait besoin de s'appuyer sur des faits nombreux et bien constatés. Je ne connais, toutefois, que les recherches de M. John Barton, qui peuvent être invoquées pour la soutenir.

Cet auteur, dont les observations, faites en Angleterre, comprennent la période de 1780 à 1820, a trouvé la mortalité beaucoup plus forte pour les années de grande abondance ou de vilété des grains, dans les districts agricoles, que dans les districts manufacturiers; et, pour les années de grande cherté, dans les districts manufacturiers, que dans les districts agricoles. Ses calculs l'ont conduit à ce résultat inattendu, que l'extrême bas prix du pain, si désastreux pour les cantons agricoles, l'est encore, quoiqu'à un degré bien moindre, pour les cantons manufacturiers (*Voyez An Inquiry into the Expediency of the existing restrictions on the importation of foreign Corn : with observations on the present social and political prospects of Great*

Parmi les trois classes qui font le sujet particulier de mes recherches, ceux de l'industrie cotonnière, surtout ceux des filatures et les simples tisserands, sont les plus pauvres. En outre, dans toutes les industries, les femmes étant peu rétribuées, non-seulement d'une manière absolue, mais encore relativement à leurs besoins, elles ne peuvent échapper à la misère qu'à force d'économie et en s'imposant beaucoup de privations. C'est peut-être là, avec le goût de la toilette et la funeste influence de l'exemple, ce qui pousse un grand nombre d'entre elles à des unions illicites.

La dépense la plus forte pour les ouvriers est celle de la nourriture. Elle s'élève communément :

Pour un homme, à plus de la moitié de la dépense totale, et aux deux tiers ou aux trois quarts, s'il a des habitudes d'intempérance. Elle atteint la moitié, rarement plus des deux tiers pour une femme; et pour un adolescent, elle arrive aux trois quarts. Elle n'est pas ordinairement tout-à-fait aussi forte,

Britain. London : James Ridgway, Picadilly, 1833, in-8°, pages xv et 128). Il est d'ailleurs bien certain que la cherté excessive des grains est funeste à toutes les classes d'ouvriers, et que si le très bas prix du pain nuit à ceux de l'industrie, c'est d'une manière indirecte, parce que les ouvriers de l'agriculture, cessant de travailler, et conséquemment de gagner un salaire, cessent aussi d'acheter leurs produits.

lorsque les ouvriers vivent en famille. Très souvent, le père, à cause de ses habitudes de cabaret, dépense autant à lui seul que les autres ensemble.

Après la nourriture, vient l'habillement, qui fait, y compris le blanchissage, du huitième au quart de la dépense totale; puis, le logement qui coûte du douzième au dixième, et même davantage dans les grandes villes manufacturières, où fréquemment le loyer du pauvre est aussi cher qu'à Paris (1). Il est vrai qu'aux époques de détresse, il ne le paie pas : on lui en fait alors la remise, en partie, quand ce n'est pas en totalité, parce qu'on ne louerait pas à

(1) *Dépenses principales des ouvriers ordinaires de la fabrique de Rouen, rapportées à leurs dépenses totales, d'après les tableaux dressés par deux fabricans de cette ville (J'ai inséré ces tableaux dans le chapitre relatif aux ouvriers de la fabrique de Rouen, tome 1^{er}, pages 177 à 183).*

	Nourriture.		Habillemeut.		Blanchissage.		Logement.	
	fr. c.	à fr. c.	fr. c.	à fr. c.	fr. c.	à fr. c.	fr. c.	à fr. c.
Pour un homme . . .	0,70	0,75	0,09	0,15	0,03	0,04	0,08	0,10
— une femme . . .	0,65	0,69	0,07	0,17	0,05	0,11	0,09	0,10
— un enfant de 6 ans	0,69	0,72	0,10	0,11	0,05	0,07	"	"
— un jeune ouvrier ou ouvrière de 12 à 16 ans . . .	0,78	"	0,09	"	0,05	"	"	"

Ces proportions se partagent très souvent les recettes totales. Il n'en est pas de même des gains des ouvriers sans conduite : il est clair que la part qu'ils donnent aux débauches diminue d'autant les dépenses utiles.

d'autres les maisons qu'il habite, et qu'il est un locataire tout trouvé pour le jour où cessera la crise.

Dans les villes de Lille, Mulhouse, Amiens, Rouen, etc., et aux portes de ces centres industriels, l'ouvrier loue ordinairement, non pas à l'année, non pas même par trimestre, mais à la semaine. Il en est ainsi, non-seulement pour les ouvriers isolés couchant chez les logeurs, mais encore pour les familles qui possèdent les meubles dont elles se servent, en un mot, pour presque tous les simples travailleurs. C'est le jour même où ils reçoivent leur salaire, qu'on exige leur loyer, c'est-à-dire, chaque samedi soir ou le lendemain matin avant le moment où ils vont au cabaret. Certes, partout ailleurs on n'a aucune idée de termes aussi rapprochés. En général, plus il y a d'ouvriers dans une localité, plus leurs loyers sont chers et plus l'échéance en est fréquente. Mais à Lyon, à Saint-Etienne, dans les villes particulièrement industrielles de nos départemens méridionaux et dans les campagnes, il n'y a rien de semblable. Cela seul indiquerait déjà que les ouvriers y ont un sort moins malheureux, une conduite et des habitudes plus rangées.

On croit communément que de forts salaires sont une garantie de moralité; cependant les ouvriers les mieux rétribués ne sont pas les plus moraux.

Aussi, certaines personnes ne craignent-elles pas d'affirmer que si « le vice abonde dans les villes, si, « comme elles le disent, il y tient école, table et lit « ouverts », c'est en grande partie parce que le taux des salaires y est plus élevé qu'ailleurs. Et on le conçoit ; car plus les ouvriers gagnent, plus ils peuvent aisément satisfaire leurs goûts de débauches

Ce que j'ai dit dans ce chapitre de la situation malheureuse des tisserands ne s'applique point à ceux qui, disséminés dans les villages, ne travaillent sur leurs métiers qu'en hiver, et les quittent pendant tout l'été pour le travail des champs. Le tissage n'est même pour beaucoup d'entre eux, qu'une ressource accessoire qui leur procure un peu d'argent en dehors de l'agriculture. Cette concurrence que fait le tisserand agricole au tisserand à l'année, contribue à la baisse des salaires de celui-ci. Mais c'est une exception dans l'industrie, et bien plus souvent les forts salaires payés par elle nuisent à l'agriculture. En effet, le fermier qui trouvait autrefois tous les bras dont il avait besoin, en manque généralement aujourd'hui, parce que, ne réalisant pas les mêmes bénéfices que le fabricant, il ne peut payer aussi cher ses travailleurs. Aussi, est-il souvent dans la nécessité de faire d'assez grands sacrifices pour rentrer ses récoltes. Mais heureusement pour lui, dans les pays de manufactures, les simples tisserands à l'année,

ces *parias* de l'industrie, qui n'en tirent que des gains insuffisans, deviennent ses faneurs et ses moissonneurs.

Il semble résulter de toutes mes recherches, qu'il y a véritablement une amélioration dans la condition des classes ouvrières de l'industrie, mais que les simples tisserands ne s'en ressentent point. Cette amélioration sera mise hors de doute dans le dernier chapitre de cet ouvrage.

**NOTE SUR LES SALAIRES ET LES DÉPENSES DES OUVRIERS
A DIFFÉRENTES ÉPOQUES.**

J'ajouterai à ce chapitre les résultats de recherches qui ont été faites avant les miennes sur le taux moyen du salaire des hommes en France, et sur son rapport avec les prix des choses nécessaires à la vie.

Je remonte à la fin du dix-septième siècle.

En 1698, Vauban estimait le gain d'un tisserand, qu'il regardait comme le gain moyen des artisans, à 12 sous par jour ou à 108 fr. par an. Il ne l'évaluait pas plus haut, parce que retranchant de l'année 52 dimanches, 38 fêtes, 50 jours pour les gelées, 20 jours pour différentes affaires, et 25 jours de maladie, de chômage, etc., il réduisait le nombre des journées de travail à 180.

Faisant les mêmes réductions ou à-peu-près, pour les journaliers de la campagne, il évaluait leurs gains à 9 sous par jour et à 85 francs 10 sous ou 90 fr. par an.

Voici comment il partageait ce mince revenu entre les diffé-

26 **CONDITION MATÉRIELLE DES OUVRIERS.**

rentes dépenses, en supposant quatre personnes par famille :

Sel	8 liv.	16 sous.
10 setiers de méteil, mesure de Paris.	60	»
	<hr/>	
	68 liv.	16 sous.

Il ne restait donc, pour les autres alimens, pour le loyer, pour les habits, le linge, le blanchissage, le chauffage, etc., de quatre personnes, et pour la taille ou l'impôt, si la femme et les enfans ne pouvaient rien gagner :

A la famille de l'artisan, que 39 liv. 4 sous.

Et à celle de l'ouvrier agricole, que 21 4

(Voyez *Projet d'une Dixme royale*, p. 91-99.)

Arthur Young, quatre-vingt-dix ans plus tard, trouvait que les salaires étaient de 19 sous par jour, terme moyen, et, pour les maçons, les charpentiers, de 30 sous. Selon lui, ils n'avaient pas augmenté autant que les prix des autres choses, et c'était là une cause à laquelle il fallait attribuer l'état de misère qu'il avait observé chez nos ouvriers comparés à ceux de son pays. Il a fait connaître la différence à l'aide du petit tableau que voici, et dont les chiffres se rapportent aux années qui précédèrent immédiatement notre révolution.

	En FRANCE.	En ANGLETERRE.
	—	—
	sous.	sous. den.
Salaire d'une journée de travail.	19	33 6
Prix d'une livre de viande	7	8 6
Prix d'une livre de pain	2	3 6

Le même écrivain évaluait le taux moyen des salaires, dans les manufactures, à 25 sous pour l'homme, et à 15 sous pour la femme. Les fileuses, ajoute-t-il, gagnaient 9 sous. (Voyez *Voyage en France pendant les années 1787, 1788, 1789 et 1790.*)

En 1791, Lavoisier estimait comme il suit la dépense moyenne annuelle d'un ménage de campagne composé de cinq personnes :

	LIVRES.	SOUS.	den.
Celle du père, à	251	»	»
Celle de la mère, à	167	6	8
	<hr/>		
A reporter	418	6	8

	livres.	cent.	den.
<i>Report</i>	418	6	8
Celle de 3 enfans en bas âge, à une somme égale à celle de la mère	167	5	8
En tout, à	585	13	4

« J'ai conclu, dit Lavoisier, après de longs calculs et d'après de longs renseignemens qui m'ont été fournis par des curés de campagne, que dans les familles les plus indigentes, chaque individu n'avait que 60 à 78 livres à dépenser par an, hommes, femmes et enfans de tous âges compris; et que les familles qui ne vivent que de pain et de laitage, qui sont propriétaires d'une vache que les enfans mènent paître à la corde le long des chemins et des haies, dépensaient même encore moins. » (Voyez *Résultats d'un ouvrage intitulé : De la richesse territoriale du royaume de France*, imprimés par ordre de l'Assemblée constituante, p. 14 et 15).

En 1819, M. Chaptal estimait le salaire moyen dans les campagnes à 1 fr. 25 c. par jour, et à 375 fr. par an pour 300 journées de travail (*V. de l'Industrie française*, tome 1^{er}, p. 245).

En 1827, M. Charles Dupin a évalué ainsi les gains annuels :

	Dans la France du nord.	Dans la France du sud.	Dans toute la France.
	fr.	fr.	fr.
Ceux du travailleur agricole, à	381	331	358
Ceux de sa femme, au tiers seulement, en ayant égard aux soins du ménage, à l'allaitement, aux maladies, aux grossesses, qui l'empêchent souvent de travailler, c'est-à-dire à	127	110	119
Ceux d'un ménage, homme et femme, à.	<u>508</u>	<u>441</u>	<u>477</u>
Ceux d'un ouvrier industriel, à	587	492	540
D'après la même règle :			
Ceux de sa femme seraient de	<u>196</u>	<u>164</u>	<u>180</u>
Et ceux du ménage, de	<u>783</u>	<u>656</u>	<u>720</u>

(Voyez *Forces productives et commerciales de la France*, t. II, p. 263 et 265.)

En 1832, M. le baron de Morogues s'exprimait ainsi :

« Les ouvriers-artisans gagnent plus, en général, que les ouvriers-agriculteurs, et ceux des villes plus que ceux des campagnes, quand le travail ne leur manque pas. On peut évaluer communément, chez nous, que le salaire de cet ouvrier, de sa femme et de ses enfans ou de son vieux père, peut s'élever à environ 800 fr. par année.....

« Dans les grandes villes, l'ouvrier paie tout plus cher que dans les campagnes; il est obligé d'acquitter les octrois sur ce qu'il consomme, et d'acheter chèrement du bois pour se chauffer et faire cuire ses alimens. Son loyer est plus cher : le petit jardin, la vache ou la chèvre de l'habitant des campagnes, ne peuvent venir à son secours; le pain qu'il mange, pétri par le boulanger, est plus dispendieux que le pain fabriqué par la ménagère; l'habitation continuelle avec des gens qui vivent mieux que lui, en accroissant ses désirs, rend ses besoins plus considérables.

« D'autre part, l'habitant des campagnes vit avec plus de frugalité que celui des villes; il mange beaucoup moins de viande, mais plus de pain et de laitage; son vêtement est ordinairement plus grossier; son logement moins cher; son chauffage, toujours moins dispendieux, lui est souvent fourni gratuitement par le bois sec, par la bruyère et le chaume qu'il fait ramasser par ses enfans ou sa femme; il ne va guère au cabaret ou au billard que le dimanche..... Voici, ajoute M. de Morogues, comment on peut établir, dans nos grandes villes, la dépense nécessaire d'une famille composée du chef, de sa femme et de trois enfans, ou de deux enfans et d'un vieillard :

1^o NOURRITURE.

« Pain à 16 onces par personne, ou pour cinq personnes, pendant 365 jours, 912 kilogrammes, à 32 c. et demi chacun	296 fr. 40 c.
« Viande, œufs, fromage, légumes, ou assaisonnemens, sel compris, à 50 c. par jour.	182 50
	<hr/>
<i>A reporter.</i>	478 90

LOGEMENS, NOURRITURE, SALAIRES, ETC. 29

<i>Report.</i>	478	90
« Boissons fermentées, à 25 c. par jour pour la « famille	91	25
Total pour la nourriture	570	15

2° LOGEMENT.

« Habitation	50 fr.	}	130	»
« Feu et lumière	40			
« Impositions directes	10			
« Renouvellement et entretien du mo- « bilier	30			

3° VÊTEMENTS.

« Habits et linge pour le chef.	50 fr.	}	140	»
« — — sa femme	30			
« — — trois enfans	60			

4° DÉPENSES IMPRÉVUES.

« Ustensiles, tabac, etc.	19	85
Total	860	»

« Voilà pour l'ouvrier dans l'aisance, dont les outils du tra-
« vail sont fournis par celui qui l'emploie, ou payés par un
« surcroît de salaire.

« Supposez-le dans la gêne, il ne réduira ni sur sa dépense en
« pain, ni sur le prix de son logement : il réduira sur l'accessoire
« de sa nourriture, sur les boissons fermentées, et surtout sur les
« vêtemens et l'entretien du mobilier. Sur toutes ses dépenses, il
« ne pourra qu'à grand'peine opérer moins d'un huitième, ou en-
« viron 100 fr. de réduction. Si lui et sa famille ne gagnent pas
« 760 fr., il sera dans la misère et aura besoin de l'assistance pu-
« blique.

« Ces 760 fr. peuvent lui provenir de son travail pendant 300 « jours, à 1 fr. 50 c. par jour.	450 fr.	» c.
« De celui de sa femme, pendant 200 jours, « à 90 c.	180	»
« Et de celui de ses enfans, pendant 260 jours, « à 50 c.	130	»
Total des salaires gagnés dans l'année.	760	»